

Nouveau parti démocratique: Personne ne veut voir au Canada, cinq millions de sébiles tenues par les Canadiens.

Les gens dont j'ai parlé n'ont rien à redire à l'évaluation des ressources. Ils l'acceptent tout simplement. Parler des bénéficiaires de la pension de vieillesse est une chose, mais parler d'une autre catégorie de gens en est une autre bien différente. Il ne faut pas s'imaginer que les vis-à-vis sont dénués de toute intelligence. Ce parti fait parfois quelque chose pour redorer son blason. Mais, dans l'ensemble, le parti conservateur s'est opposé chaque fois qu'on a présenté un nouveau programme d'assistance sociale, malgré les longues discussions qu'il a pu susciter au pays, malgré les souffrances et la situation déplorable auxquelles ce programme a voulu remédier et malgré l'évidence des besoins.

A un moment, au cours de l'histoire du parti, on a cru que ce dernier changerait peut-être d'orientation. C'était à l'époque où le très honorable représentant en était vraiment le chef. La perspective était édifiante. Mais certains dirigeants ont surgi et s'y sont opposés. On devrait se réjouir de voir que l'équilibre est rétablie et que le pays retrouvera un parti dont il a besoin: le bon vieux parti conservateur avec toute sa solidité. En lisant au hansard certaines déclarations des honorables vis-à-vis, j'ai été frappé par leur caractère réactionnaire, même aux yeux du dix-neuvième siècle. Certains vis-à-vis s'opposent à la contrainte. Un député a dit qu'il était contre la contrainte sous toutes ses formes. J'en déduis donc qu'il s'oppose aux lois du pays qui obligent les enfants à aller à l'école. D'après son interprétation de l'entreprise privée, nous ne jouirions donc plus que de la liberté de l'homme des cavernes, qui rôdait dans son antre, libre de tous les progrès qui jettent la confusion dans l'esprit humain.

Comme nous le savons, ce régime donnera plus de liberté aux cinq millions de Canadiens qui tiennent tant à cœur aux honorables vis-à-vis. Au lieu d'obtenir des soins grâce à Robarts ou en mendiant, ce régime voudra dire plus de liberté pour ces cinq millions de Canadiens. Il se peut que cela ne plaise pas trop à l'Association des manufacturiers canadiens qui, à l'occasion, s'est érigée en spécialiste dans le domaine de l'assurance frais médicaux. Il se peut que cela ne plaise pas aux vieux esprits Tory du pays. Mais pour les cinq millions de Canadiens qui souffrent d'injustice, j'y vois une liberté accrue.

[M. Cashin.]

• (5.10 p.m.)

Ils ont prétendu aussi, appuyant ce qu'avait dit l'Association médicale du Canada, que nous devrions établir un régime partiel d'assurance frais médicaux afin de protéger un groupe de cinq millions de Canadiens. Pareille affirmation contredit l'argument voulant que nous n'ayons pas assez de médecins qualifiés pour faire fonctionner le régime projeté. Les honorables vis-à-vis ont invoqué de nombreux arguments et, chaque fois qu'ils en ont invoqué deux, il semble que le second contredisait le premier.

Quiconque prend le temps de lire les 27 discours prononcés jusqu'ici par les membres de l'opposition officielle et qui figurent au compte rendu—cela prendrait beaucoup de temps—trouvera dans ces 27 discours ou 250,000 mots d'obstruction systématique, un si grand nombre de contradictions que leur cause pourrait paraître un peu ridicule, pour ne pas dire davantage.

Je crois que le moment est venu de prendre une décision au sujet de l'amendement dont nous sommes saisis. C'est l'heure de prendre position—ceux qui veulent aller de l'avant voteront contre l'amendement, et ceux qui veulent continuer de faire ce qu'ils font depuis un siècle, c'est-à-dire s'opposer à toute forme de progrès démocratique, de voter à leur gré. Un peu inquiet du déséquilibre des dernières années, je me réjouis qu'on en soit revenu, comme l'a montré le débat sur l'assurance frais médicaux, au bon vieux parti tory. Voilà à mon avis qui rendra beaucoup plus honnête la lutte lors de nos prochains engagements politiques. Nous saurons ainsi à quoi nous en tenir et je suis sûr que la majorité des Canadiens continueront à soutenir la cause du progrès.

**Une voix:** Le chef de l'opposition (M. Dieffenbaker) connaît-il la position de son parti?

**M. Cashin:** Malheureusement, à l'heure actuelle, le chef de l'opposition la connaît, je pense, et, vu de ce côté-ci de la Chambre, le spectacle est affligeant.

[Français]

**M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac):** Monsieur le président, je serai bref. Je ne veux pas prolonger la discussion sur cette motion, mais je veux quand même faire quelques observations relativement au bill C-227, plus particulièrement sur ses principes fondamentaux.

Premièrement, les principes de ce bill démontrent qu'il y a des individus au Canada qui n'ont pas d'argent pour acquitter leurs frais médicaux, leur médecin. On a prévu une assurance à cet effet qui protégerait les Cana-